



Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

DEL02_2023_06_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 juin 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

| OBJET | BÉNÉFICIAIRE | MONTANT € H.T | DATE DE NOTIFICATION |
|---|---------------|------------------|----------------------|
| Optimisation du système de vidéosurveillance sur les bâtiments communaux | ARMEN | 43 268,66 € | 17/05 |
| Aménagement de la zone d'équipements et d'habitat de Coët Mousset – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre | COE56 | 5 850 € | 22/05 |
| | TREMANI | 5 850 € | 22/05 |
| Aménagement de la zone d'équipements et d'habitat de Coët Mousset – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre | COE56 | 11 692 € | 22/05 |
| Entretien des terrains de foot – Marché de services | JARDILOCATION | 14 150,90 € | 22/05 |

4° Décision concernant le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

| OBJET | COCONTRACTANT | MONTANT | DATE DE PRISE D'EFFET | DUREE |
|--|-----------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Convention d'utilisation du centre aquatique de Baud Communauté par les écoles publiques languidiciennes | Baud Communauté | 4€/séance/élève pour 10 séances | Septembre 2022 | Année scolaire 2022/2023 |

7° Prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières ;

Du 03/04/2023 au 31/05/2023

| | ACHAT | RENOUVELLEMENT |
|--------------------|-------|----------------|
| CIMETIERE | 1 | |
| COLOMBARIUM | | 1 |
| CAVURNES | 3 | 2 |

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **10+ 3 en attente de signature**
- Nombre de DIA reçues depuis le 21/02/2023 : **13**

21° Demande de subventions aux partenaires pour les projets dont les crédits ont été inscrits au budget ;

| OPERATION | PARTENAIRE | MONTANT SOLLICITE |
|---|---|--|
| Station sportive Multi-activités (Stade Lucien Bigoin) | Agence Nationale du Sport : "5000 terrains de sport de proximité" | 16 997 € Soit 70 % du montant HT de l'équipement |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

- **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ : à 27 prises d'acte.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL